

Discours de la députation de la section du Contrat Social, à Paris, qui assure la Convention de son attachement, et offre du salpêtre et le produit de l'emprunt forcé, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section du Contrat Social, à Paris, qui assure la Convention de son attachement, et offre du salpêtre et le produit de l'emprunt forcé, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 725;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31627_t1_0725_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023



tes les circonstances périlleuses, sur le zèle infatigables de ses comités à rechercher tous les complots qui se trament contre la liberté, et à les déjouer. Elle vient vous exprimer toute l'étendue de sa reconnaissance, vous offrir de nouveau des cœurs vraiment républicains et des bras vigoureux.

« Qu'ils sont insensés tous ces conspirateurs obscurs ces hommes pervers, stipendiés par le crime, ces vils intrigans, ces scélérats de toute espèce, qui s'imaginent ravir, en un instant, au peuple français le premier de tous les biens, cette liberté sainte, acquise par quatre années de sacrifices et cimentée du sang de tant de citoyens! Ils savent déjà que le courage et l'énergie des républicains s'accroissent en raison de la résistance qu'on leur oppose; qu'ils apprennent de plus que la vertu et la probité étant à l'ordre du jour, le règne de l'intrigue, de la cupidité, de l'ambition et du crime va

Elle invite la Convention à rester à son poste, et dépose 41 chemises, deux draps, 12 serviettes, 2 mouchoirs de poche, 2 paires de guêtres et une enveloppe (1).

« Montagnards, continuez à diriger le peuple français en restant au poste où sa confiance vous a placés et que vous occupez si inement, continuez à lui donner le grand emple des vertus, vous vivrez dans tous les surs et votre mémoire sera après vous l'objet éternel de la vénération publique.

Nous profitons de la circonstance pour vous resenter les dons que nous avons recueillis pur le soulagement de nos braves défenseurs a nous espérons bientôt vous offrir le fruit de

nas travaux sur le salpêtre » (2).

Le président répond, et invite les pétitionnaires à la séance; la mention honorable de leur adresse est décrétée, ainsi que son insertion au bulletin (3).

104

La section du Contrat social est admise; un de ses membres donne lecture du procès-verbal de ses séances du 25 et d'aujourd'hui.

L'ORATEUR. L'Assemblée générale, légalement convoquée, pénétrée de la plus vive reconnaissance envers la convention nationale pour la constance dans ses travaux vigilants sur tout ce qui intéresse le bien de la patrie, et singulièrement de son énergie à poursuivre les coupables de complots et de machinations contre l'intérêt public, visiblement dirigés con-tre la liberté et la République une et indivisible par des scélérats, qui avaient été revêtus de la confiance du Peuple,

L'assemblée considérant que le bonheur de la patrie est encore une fois le résultat de

l'amour de la Convention nationale pour le peuple; que dans la fameuse conspiration qu'elle vient de déjouer, elle a déployé toute la fermeté et la sévérité qu'elle devoit au bien général, arrête: qu'elle se transportera en masse à la barre de la Convention pour la féliciter des heureux succès de la République, lesquels sont dus à son dévouement; qu'elle lui exprimera, par l'organe de son président, les sentimens dont elle est pénétrée, et lui jurera de nouveau qu'elle veut mourir pour la liberté, la République une et indivisible, et pour la Convention, à laquelle elle s'offre de servir de rempart dans le cas où, par les perfidies les plus atroces, quelques scélérats oseroient attenter à son intégralité. » (1)

Elle présente le produit de ses travaux pour le salpêtre, s'élevant à mille livres pesant; elle annonce qu'incessamment elle offrira le tableau des différens dons de la section, ainsi que les six cavaliers qu'elle s'occupe à équiper et armer; enfin qu'elle notifiera que l'emprunt forcé a déjà produit au-delà de 700.000 livres.

Le président répond, les pétitionnaires sont admis à la séance; la mention honorable de leur adresse, et son insertion au bulletin sont décrétées.

La section défile au milieu des applaudissemens les plus vifs (2).

105

La commune et la société populaire de Sceaux-l'Unité sont entendues; elles expriment l'horreur que leur a inspiré la nouvelle conjuration, et sollicitent la Convention de rester à son poste jusqu'à ce que la tête du dernier des conspirateurs soit tombée, la liberté affermie et l'aristocratie détruite.

« Ne craignez point, disent-elles, d'entrepren-dre un vaste plan de régénération : nos ennemis savent que nos frères et nos enfans sont sur les frontières, que leurs pères et leurs parens sont dans l'intérieur, et qu'avant d'attenter à la représentation nationale, il faudrait détruire nos armées et la masse du peuple entier. Cette masse qui sera toujours pure maintiendra, jusqu'à son dernier soupir, la liberté et l'égalité, et restera fidèle à la Convention. » Elles en renouvellent le serment, et assurent la Convention que les conspirateurs ne parviendront jusqu'à elle, qu'après avoir marché sur leurs cadavres palpitans. Vive la République. Vive la Convention (3).

Le président répond, la Convention accorde aux pétitionnaires les honneurs de la séance, et décrète la mention honorable de leur adresse ainsi que son insertion au bulletin (4).

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 484. Mention dans Débats, n° 556, p. 153. (2) C 295, pl. 996, p. 27. Signé : Ruau (maire). (3) P.V., XXXIII, 484.

⁽¹⁾ C 295, pl. 996, p. 28. Texte original signé: p.c.c. Desvieux (présid.), Beaufils (secrét.).
(2) P.V., XXXIII, 484-85.
(3) P.V., XXXIII, 485-86. Texte original (C 295, pl. 996, p. 28). Mention dans Mon., XX, 13; J. Mont., p. 1039.
(4) Id.